



Attestation du logeur (en cas de colocation ou sous-location)

Vu l'article 8 du Code civil suisse ;
Vu les art.7 let. 1 et 13 al. 1 let.de la loi sur le contrôle des habitants

Je soussigné/e (locataire principal.e - titulaire du contrat de bail - propriétaire du logement)

Nom : Prénom :
Né/e le : Téléphone :
Domicilié/e à :

confirme que M. / Mme

Nom : Prénom :
Né/e le : Téléphone :

loge, dès le, en qualité de :

colocataire concubin/e sous-locataire

à l'adresse ci-dessous :

.....

- Pour une durée déterminée, soit jusqu'au :
- Provisoirement mais pour une durée maximale de 4 mois.
- De façon permanente, pour une durée indéterminée.

Nous confirmons que le courrier envoyé à cette adresse ne sera pas retourné aux expéditeurs (avertir la poste et apposer le nom du/de la colocataire, sous-locataire ou concubin(e) sur la boîte aux lettres.) Nous nous engageons à annoncer au contrôle des habitants de toute modification d'adresse dans les plus brefs délais.

Par la présente nous sommes informés :

- Qu'en cas d'aide sociale cette colocation / sous-location / prise de domicile doit être annoncée immédiatement à ce service car cela influence le calcul des prestations.
- Que la colocation / sous-location / prise de domicile doit être annoncée au bailleur (propriétaire ou régie), conformément à l'art. 262 du Code des obligations.

Signature du propriétaire ou
locataire principal.e/bailleur

.....

Signature du colocataire

.....

Fait à, le

Annexe : copie de la pièce d'identité du bailleur